



AVIS DE PUBLICITE POUR UN TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LOCAL DE VENTE DANS LA HALLE FRUITS ET LEGUMES (BATIMENT 4)

DU MIN DE BORDEAUX BRIENNE - 630 m² au sol et 390 m² en étage

Présentation de l'autorité gestionnaire accordant l'autorisation

	<p>Régie du MIN de Bordeaux Brienne <u>110, quai de Paludate</u> <u>33000 BORDEAUX</u></p> <p>contact@min-bordeaux-brienne.fr <u>05.56.85.52.75</u></p> <p>www.min-bordeaux-brienne.fr</p> <p>Horaires : 8h15-12h00 / 13h00-16h30</p>
--	---

Date de remise des candidatures : 24 avril 2019 à 12h00

I- **Objet de l'avis de publicité**

En application de l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, le présent avis de publicité vise à sélectionner des candidats en vue de l'attribution d'un emplacement situé sur le domaine public du MIN, dans la halle des fruits et légumes (bâtiment 4).

Les candidatures devront être remises en mains propres, par courrier postal ou par mail avant le 24 avril 2019 à 12h00. Toute réponse arrivée après la date fixée sera considérée irrecevable et le candidat ne pourra pas accéder à l'étape n°2.

La Régie du MIN procède pour la présente consultation en deux étapes pour l'attribution de l'emplacement :

- 1- La sélection des candidatures ;
- 2- La sélection de la proposition qui sera déclarée attributaire de l'emplacement.

II- Description de l'emplacement proposé :

L'emplacement proposé est situé dans la halle fruits et légumes. Il est constitué par :

- deux cases de 70 m² environs au sol avec un étage
- deux cases de 125 m² environs au sol avec un étage
- un espace entre les deux cases de 240 m² environs correspondant à deux travées de carreau. Il est actuellement délimité sur 3 côtés par un mur et les façades des cases et en hauteur par la toiture de la halle. Il est proposé d'intégrer cet espace dans la zone à mettre en location. Cet emplacement situé sur une extrémité de la halle des fruits et légumes pourra permettre de proposer une activité qui ne soit pas exclusivement des fruits et légumes.

Travaux à réaliser par la Régie :

- Réalisation du clos et couvert de l'espace entre les deux cases pour homogénéiser l'ensemble. Ces travaux comprennent :
 - La fermeture de la face latérale de l'espace ouvert par une cloison avec possibilité de vitrine sur une partie permettant un accès direct au carreau
 - La réalisation d'un plafond type sandwich (240 m²)
 - Un dallage terre plein quartz ou équivalent au sol (240 m²)

L'ensemble de l'espace représente une surface de 640 m² environs au sol. Chaque case dispose d'un accès à un quai de chargement.

Type d'activités :

- Vente avec accueil de clients à *minima* de 4h à 8h30 du mardi au samedi
- Vente de professionnels à professionnels
- Possibilité d'élargir l'activité à des secteurs autres que les fruits et légumes mais complémentaires à l'activité de la halle et nécessairement en lien avec l'objet du MIN conformément à ses statuts (domaine alimentaire, horticoles, logistique) et aux articles L. 761-1 et s. et R. 761-1 et s. du code de commerce

Montant de la redevance :

Lot de 630 m² au sol et 390 m² en étage : 5 917.50 € / mois HT hors charges

Charges : 1 183.50 € / mois HT

Phase 1 : Phase de sélection des candidatures

1. Le dossier comprendra les pièces suivantes :

- L'identité du candidat : son nom commercial et sa dénomination sociale, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET ;
- Une présentation générale de la structure (2 pages maximum) ;
- S'agissant des capacités financières : une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat portant sur les deux derniers exercices disponibles en fonction de la date de sa création.

Il est précisé que les structures en cours de constitution ou nouvellement créées peuvent candidater. Dans cette hypothèse, les personnes morales/physiques composant ou appelées à composer la structure pourront présenter les mêmes éléments que ceux visés ci-dessus (« le dossier ») et faire état de leurs capacités par tout moyen de preuve équivalent (budget prévisionnel notamment,...)

2. Analyse des candidatures :

Les candidatures déposées seront appréciées d'après :

- Leurs compétences techniques et professionnelles, au regard des éléments précités (titres, effectifs et références),
- Leurs capacités financières.

Ce dossier n'engage pas les candidats. Il ne sera pas analysé mais il permet juste de vérifier que le projet n'est pas incohérent avec les activités du MIN ou avec la structure du bâtiment.

Si tel était le cas, le dossier serait jugé irrecevable et le candidat ne pourra pas accéder à l'étape n°2.

Les documents devront être rédigés en français.

Toute candidature ne respectant pas le présent avis et/ou, de manière générale, la législation sera rejetée.

Toutefois, le MIN se réserve le droit d'autoriser les candidats à régulariser leur candidature.

Phase 2 : Phase de sélection de la proposition

Le règlement de l'attribution sera envoyé aux personnes ayant déposées leur candidature au cours de l'étape n°1.

Un délai sera fixé pour que celles-ci puissent rendre leur dossier complet. Celui-ci sera ensuite analysé selon les critères énoncés dans le règlement par la commission des emplacements disponibles.

Le dépôt de ce dossier engagera les candidats dans la suite du projet.

III- Interrogations / Questionnements

Toute question relative à la consultation sera adressée par mail à l'adresse indiqué ci-dessus et pour des questions d'organisation devra parvenir au plus tard 4 jours calendaires avant la date limite de réception des candidatures.